



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

AVIS PUBLIC

est par la présente donné par le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC des Collines-de-l'Outaouais de ce qui suit :

Le Conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais a adopté lors d'une séance régulière tenue le 16 août 2018 par sa résolution 18-08-258, le règlement n° 266-18 abrogeant le règlement de contrôle intérimaire n° 134-08 visant à protéger le secteur du parc du Sault-des-Chats dans la municipalité de Pontiac.

Toute question relativement au contenu de cet avis peut être adressée au directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC des Collines-de-l'Outaouais en composant le 819-827-0516 poste 2223 ou via l'adresse courriel smougeot@mrcdescollines.com

Avis public donné le 23 août 2018 conformément au règlement numéro 254-17 visant la publication des avis publics de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

Stéphane Mougeot, urbaniste
Directeur général et secrétaire-trésorier